

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
CANTON DE DOMONT
COMMUNE DE SAINT-PRIX

DEC 2023/055

DECISION DU MAIRE

ATELIER « ART EN JEU » DU 12 JUILLET 2023

Le Maire de la Commune de SAINT-PRIX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et suivants,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 n° 2020-014 décidant de donner délégation à Madame le Maire de la totalité des dispositions prévues aux articles L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le devis du 23/05/2023 proposé par le Musée de poche sis 41 rue de la Fontaine au roi – 75011 PARIS, pour la visite location de l'exposition « La belle équipée » suivie d'un atelier « Art en jeu » le mercredi 12 juillet 2023 de 10h30 à 12h00 pour les enfants de 6 à 10 ans, à Saint-Prix, à la médiathèque Alexandra David-Néel, dans le cadre de l'été culturel 2023, d'un montant de 200,00 € T.T.C.,

DECIDE

Article 1^{er} : Autorise la signature du devis du 23/05/2023 proposé par le Musée de poche sis 41 rue de la Fontaine au roi – 75011 PARIS, pour la visite location de l'exposition « La belle équipée » suivie d'un atelier « Art en jeu » le mercredi 12 juillet 2023 de 10h30 à 12h00 pour les enfants de 6 à 10 ans, à Saint-Prix, à la médiathèque Alexandra David-Néel, dans le cadre de l'été culturel 2023, d'un montant de 200,00 € T.T.C.

Article 2 : La dépense sera imputée à l'article 6228 – gestionnaire Culture.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois et il en sera rendu compte au prochain conseil municipal.

Fait à Saint-Prix, le 31/05/2023
Cécile VILLECOURT
Maire

